



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2022 - 02

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE
REHABILITATION DU BATIMENT
SIS 57 RUE DE LA LIBERTE EN COMPLEXE
POLYVALENT.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement du projet de réhabilitation du bâtiment sis 57 rue de la Liberté en Complexe Polyvalent.

CONSIDERANT la proposition de mission du Cabinet ETYO,

DÉCIDE

Article 1 : De confier au Cabinet ETYO, 14 rue du Vieux Faubourg – 59800 LILLE, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement du projet de réhabilitation du bâtiment sis 57 rue de la Liberté en Complexe Polyvalent selon les modalités suivantes :

- Phase 1 : Etude de capacité,
- Phase 2 : Faisabilité,
- Phase 3 : Programme d'opération,
- Phase 4 : Sélection du Maître d'œuvre.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville :

- Phase 1 : 12 750,00 € HT,
- Phase 2 : 9 750,00 € HT,
- Phase 3 : 10 500,00 € HT,
- Phase 4 : 6 750,00 € HT.

Soit un total de 39 750,00 € HT.

Article 3 : La durée du contrat est de 1 an à compter du commencement de la mission.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 1 Août 2022

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée e-legalite.com